



SNUipp-FSU Paris

# L'École

Journal du  
SNUipp Paris - FSU



11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

Site : <http://75.snuipp.fr>

Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE  
Journal du  
SNUipp Paris-FSU  
11 rue de Tourtille  
75020 Paris



**PRESSE**  
**URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

## Rythmes scolaires TOUS ENSEMBLE, AMPLIFIER LA MOBILISATION

Le rejet du projet de décret sur les rythmes scolaires lors du CSE du 8 janvier est un véritable camouflet pour le ministre et représente un tournant majeur dans le contexte actuel. À Paris, malgré l'opposition des enseignants, la Ville a décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Pour la faire reculer, une grève départementale unitaire aura donc lieu mardi 22 janvier. Elle doit être massive !

Deux autres journées d'actions nationales sont d'ores et déjà arrêtées.

Mercredi 23 janvier, après la réunion d'information syndicale du matin, une manifestation régionale aura lieu dans l'après-midi à Paris à l'initiative des SNUipp-FSU de l'Île de France. Il s'agit de porter auprès du ministre les revendications des personnels des écoles : rythmes scolaires, baisse des effectifs, Rased, socle commun, salaires, formation, obligations de services...

Jeudi 31 janvier, dans le cadre « fonction publique », la FSU, la CGT et Solidaires appellent à la grève. Pour que les services publics jouent tout leur rôle, il faut arrêter les destructions d'emplois dans les ministères non prioritaires et recruter à hauteur des besoins. Les personnels doivent voir leurs conditions de travail améliorées, leurs salaires augmentés et le jour de carence aboli !

Ces deux journées nationales seront l'occasion d'amplifier et de donner un écho plus large au mouvement parisien contre la réforme des rythmes scolaires.

Toutes ces actions sont complémentaires et s'ajoutent aux multiples rencontres avec les parents d'élèves, aux interpellations des élu-es... Ensemble, nous pouvons gagner et imposer le retrait de cette pseudo-réforme ! Non pas dans le but de maintenir le statu quo actuel, mais bien d'imposer un vrai débat pour l'école au sein de la communauté éducative dans l'intérêt des élèves et des enseignants !

**C'est à la mobilisation générale que le SNUipp-FSU invite l'ensemble des enseignant-es parisien-nes !  
Rassemblons-nous dans l'action unitaire !  
Renforcez l'action du SNUipp-FSU, syndiquez-vous !**

**mardi 22 janvier**  
**grève unitaire parisienne**

**mercredi 23 janvier**  
**manifestation régionale**

**jeudi 31 janvier**  
**grève nationale**  
**fonction publique**

Jérôme Lambert

# Inacceptable mise en place des

## MOBILISONS NOUS CONTRE CE

*Le Maire de Paris vient d'annoncer, en marge de ses vœux, sa décision de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.*

*L'Hôtel de Ville de Paris n'a jamais autant ressemblé à une tour d'ivoire. M. Delanoé est bien éloigné de la réalité des écoles parisiennes sinon il ne se fourvoierait pas dans une telle décision contestée par une large majorité d'enseignant-es et de parents d'élèves.*

*Même les chronobiologistes comme Claire Lecomte se montrent très critiques envers les propositions ministérielles de réforme de la semaine scolaire.*

### GRÈVE DU 22 JANVIER

## Manifestation en direction de l'Hotel de Ville

Départ et horaire à préciser en  
fonction du lieu de l'AG

### SMA

Déclarer son intention avant le  
samedi 19 janvier à 23h59

## Amplifier la mobilisation pour faire reculer le ministre et le Maire de Paris

Pour le SNUipp-FSU, après la manifestation unitaire qui a rassemblé un millier d'enseignant-es le 19 décembre, la mobilisation importante des enseignant-es doit s'amplifier et ce sous toutes ses formes : réunions avec les parents d'élèves, adresse aux élu-es parisiennes, participation massive aux AG unitaires organisées dans tous les arrondissements du lundi 14 au vendredi 18 janvier...

L'intersyndicale parisienne appelle les enseignants parisiens à se mettre massivement en grève mardi 22 janvier pour faire reculer le ministre et le Maire de Paris.

L'abandon de la réforme est une nécessité pour qu'enfin s'ouvre un vrai débat sur l'école pour qu'elle se transforme vraiment.

Nous sommes à un tournant historique, les élèves dont nous avons la charge ne peuvent se permettre de le rater, les enseignants non plus !

## Aggravation de l'état du péri-scolaire

Cette réforme accroîtrait les temps péri-scolaires des élèves parisiens alors que la réalité aujourd'hui est loin d'être satisfaisante. Au delà de quelques écoles vitrines, on constate une absence de formation des surveillants, un statut précaire pour une grande partie d'entre eux, un non-remplacement des absences et un « turn-over » important, un criant manque de locaux... Même l'académie de Paris reconnaît qu'il y a des progrès à faire...

Comment le Maire peut-il croire que la Ville sera prête en 5 mois pour organiser plus que ce qu'elle n'arrive déjà pas à faire aujourd'hui ? Il manque déjà de nombreux candidats pour pourvoir les postes actuels d'animateurs. Au lieu d'engager une réflexion sur ces difficultés de recrutement, le gouvernement envisage de dégrader les normes actuelles d'encadrement du péri-scolaire.

Pourquoi la Ville de Paris n'a-t-elle pas adopté la même prudence que les autres communes qui ont déjà annoncé la demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 ?

Les pressions politiques ont dû être fortes pour que le Maire de Paris prenne le risque de subir le même camouflet que le Ministre avec le très large rejet de son projet de décret au conseil supérieur de l'éducation du 8 janvier où seuls 5 voix sur 97 se sont prononcées en faveur du décret. Le SNUipp au sein de la FSU a voté contre ce texte inacceptable. Plus largement, pour le SNUipp-FSU, l'articulation scolaire / péri-scolaire est indispensable mais doit s'effectuer dans le respect des compétences de chacun. Le projet de décret prévoit, au contraire, un mélange de ces compétences.



# rythmes scolaires dès 2013 à Paris !

## BRICOLAGE POLITICIEN !

### Agents de la Ville : PVP, ASEM, animateurs... tous concernés

Cette réforme aurait de lourdes conséquences sur les conditions de travail et d'emploi de milliers d'agents de la Ville de Paris alors que rien n'est prêt pour la rentrée 2013 et rien ne peut l'être dans des conditions acceptables pour le service public et les personnels.

Les conditions de travail des professeurs de la Ville de Paris, dont on supprime des postes chaque année, seraient également impactées. Leur périmètre d'intervention pourrait s'élargir au péri-scolaire, au détriment du temps scolaire et des élèves. Le SNUipp-FSU refuse cette nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage des élèves !

La Mairie évalue, sur une base inconnue, à 20 millions d'euros le coût de la réforme. Les emplois nécessaires vont-ils encore être créés par redéploiement des effectifs ?

### L'AP transformée en APC

Avec le projet de modification des rythmes, l'aide personnalisée, inefficace et massivement rejetée par les enseignants, se transformerait en « activité pédagogique complémentaire », dont les modalités d'organisation seraient inchangées. Les seuls changements envisagés sont une ouverture possible à tous les élèves et une diminution du volume

horaire.

D'une façon générale, les aides personnalisées et les APC entérinent la culpabilisation des familles, en proposant une aide au travail personnel hors du temps scolaire qui légitime l'explication exclusivement individuelle de la difficulté tout en exonérant le travail ordinaire de l'école.

### L'école, ses élèves et les enseignants méritent une vraie ambition

Une réforme aussi complexe que celle des rythmes scolaires doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Le SNUipp-FSU n'accepte pas que le ministre de l'Éducation refuse de consulter les enseignants, préférant bâcler un projet relevant plus du bricolage politique que d'une réelle vision de l'école.

La réussite de tous les élèves suppose une réelle démocratisation scolaire, le statu quo n'est pas possible. Elle est loin de

dépendre uniquement des rythmes scolaires. Elle dépend aussi et surtout du contenu et des pratiques d'enseignement, des effectifs dans les classes, des Rased, de la formation des enseignants... Dans l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU (plus de 24 000 réponses), si la question du travail sur 4 jours ou 4,5 jours partage la profession, les personnels placent très majoritairement la réforme des rythmes en toute dernière place des priorités. Le SNUipp-FSU promeut un projet pour une école progressiste et démocratique tout

en portant ses revendications d'amélioration des conditions de travail et d'emploi des enseignant-es.

Le projet ministériel n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves ni leur réussite scolaire. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi des enseignants. Il porte en germe la territorialisation du service public d'éducation que le SNUipp-FSU condamne.

### Aucune consultation des enseignants

Le Maire entend donc porter la responsabilité d'une dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves ainsi que des conditions de travail et d'emploi des enseignant-es parisiennes avec une amplitude hebdomadaire plus longue et un temps de présence dans les écoles plus important.

Il ne compte pas consulter les enseignants ni la communauté éducative parisienne. La « concertation » que souhaiterait initier le Maire de Paris n'a rien à voir avec le débat que le SNUipp-FSU demande au sein de la communauté éducative parisienne. En effet, elle ne porterait que sur la mise en œuvre et les modalités d'application d'une décision contestée par tous.

Pour toute réforme des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU exige d'associer les enseignants par le biais des conseils d'école. Toute proposition de modification d'organisation du temps scolaire doit recueillir l'accord du conseil d'école.

Le SNUipp-FSU Paris a demandé la tenue d'un CDEN au plus vite au Dasen qui a enregistré la demande.

# Se syndiquer

## pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

### Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

#### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Février

Mars

Mai

Juillet

Avril

Juin

Août

### Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

#### ORGANISME CRÉANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--

N° COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE

--	--

#### ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A ..... le .....

Signature : .....

**66%** de la cotisation est déductible de vos impôts

**Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

#### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

#### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

#### Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

# Redéfinition des 108 heures

## propositions ministérielles inacceptables !

Le 10 janvier, deux jours après avoir présenté le décret sur les rythmes, le ministre a enfin apporté des éclaircissements sur les obligations de service des enseignants lors d'une séance de discussions avec les organisations syndicales. Ces propositions ne sont pas acceptables, les petites avancées sont largement insuffisantes et représentent même une provocation !

### *Ce qui changerait*

Le ministère propose :

- 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC), soit 1 heure par semaine en lieu et place des 60 heures actuelles d'aide personnalisée (voir en page 3 du journal sur ce point).

- ces 24 heures d'AP se transformeraient en 24 heures globalisées pour le travail en équipe enseignante consacré notamment « à l'identification des besoins des élèves et à l'organisation des APC et à leur articulation avec les autres moyens mis en oeuvre ».

- sur les 18 heures actuelles d'animation pédagogique et de formation, la formation doit représenter au moins la moitié et peut être effectuée à distance. En conséquence, les animations pédagogiques ne pourront pas excéder 9 heures annuelles. Toutefois, le ministère n'a donné aucune précision sur les temps où elles auront lieu.

Ces actions de formation continue consacrées pour partie à des sessions à distance sur des supports numériques doivent être clarifiées. Elles ne pourront en aucun cas se substituer au retour d'une vraie formation continue sous forme de stages sur temps de classe.

D'une manière générale, le SNUipp-FSU a réaffirmé le besoin de confiance et de liberté professionnelle laissées aux équipes. STOP, aux tableaux excel et aux contrôles tatillons sur les heures annualisées.

### *Ce qui serait maintenu*

Le ministère conserve :

- 6 heures pour les conseils d'école
- 24 heures globalisées de travaux en équipes pédagogiques, relations avec les parents, élaboration et suivi des PPS. Une nouvelle mission est ajoutée : « élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison école-collège »

Au final, les 27 heures de service hebdomadaire des enseignants passeraient donc de 24 heures devant la classe entière + 1h30



d'aide personnalisée + 1h30 de concertation-formation à 24 heures devant la classe entière + 1h d'APC (l'AP newlook) + 2h de concertation-formation.

### *Ce que nous voulons*

Le SNUipp-FSU demande une baisse du temps de service des enseignants avec 3 heures de concertation dans une toute autre organisation de la semaine scolaire que celle qui nous est proposée par le ministère.

Avec 24 heures annuelles supplémentaires pour le travail en équipe enseignante, le SNUipp-FSU acte une première prise en compte de ses demandes. Pour autant, il faut aller beaucoup plus loin !

Les premiers petits bougés du Ministre sont largement insuffisants ! La transformation des AP en APC n'est qu'un changement de nom d'un dispositif dont le SNUipp-FSU avec la profession demande l'abandon. Le temps de travail invisible hors la classe doit être enfin reconnu, des négociations pour obtenir une revalorisation salariale doivent s'ouvrir rapidement et le jour de carence doit être aboli.

**Pour imposer l'ouverture de ces chantiers, toutes et tous dans l'action les 22, 23 et 31 janvier.**

**Ensemble, dans l'unité, mobilisons-nous contre le projet ministériel des réformes des rythmes, pour améliorer nos conditions de travail et d'emploi et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves !**



Pour l'abandon de la réforme des rythmes scolaires,  
contre sa mise en place à la rentrée 2013

# GREVE ET MANIFESTATION

## MARDI 22 JANVIER 2013

L'assemblée générale parisienne qui avait réuni près de 400 personnes le 11 décembre à la Bourse du Travail avait décidé, sur propositions des syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action, un appel à manifester le mercredi 19 décembre et à une grève au mois de janvier. La manifestation du 19 décembre a été un franc succès contraignant le Recteur et la Mairie de Paris à recevoir une délégation malgré leur refus initial. Le 10 janvier 2013, la Mairie de Paris a confirmé sa décision de mettre en place dès la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires.

Ce projet de réforme n'est pas acceptable. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels. Il ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et ne garantit en rien leur réussite scolaire. Les obligations de service des enseignants doivent rester sous la seule responsabilité de l'État.

Les PVP doivent continuer à intervenir sur le temps scolaire. Aucune modification de l'organisation de la semaine scolaire ne doit être mise en place par la Mairie de Paris à la rentrée 2013.

C'est pourquoi les organisations syndicales SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action, appellent les enseignants parisiens à la grève le mardi 22 janvier 2013, pour manifester notre opposition au projet de réforme sur les rythmes scolaires.

Nous appelons également les enseignants :

- à participer aux AGs d'arrondissements.
- à participer à l'AG parisienne de grève le mardi 22 janvier 2013, pour décider des suites de l'action (manif, reconduction de la grève...)
- à engager des démarches auprès des parents d'élèves (lettre, pétition...) et dans le cadre des conseils d'écoles ou des conseils des maîtres à se prononcer contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Les lieux et heures de l'assemblée générale de grève et de la manifestation du 22 janvier seront communiqués ultérieurement.

---

Refondation de l'école, rythmes scolaires, carte scolaire parisienne

**Réunion d'Information Syndicale du SNUipp-FSU**

**mercredi 23 janvier de 9h30 à 12h30**

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème – M° République

*La présence à ces trois heures de réunions donne droit à s'absenter à trois heures d'animations pédagogiques ou trois heures de réunion.*